

Consultation publique écrite

Octobre 2020



**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 09-207 AUX FINS D'AJUSTER LES LIMITES DE
LA ZONE CM-101.1**



Mise en contexte

Le principal objet du règlement est de modifier les limites de la zone commerciale-mixte CM-101.1 dans le secteur du boulevard du Lac afin d'inclure à cette zone le terrain occupé par la Halte Lac-Beauport. La Halte Lac-Beauport se trouve présentement dans la zone CM-102.

Les dispositions de ce règlement s'appliqueront principalement aux propriétaires du lot 1 821 016 (Halte Lac-Beauport).

Actuellement situé dans la zone CM-102, le terrain de la Halte Lac-Beauport sera, par cette modification, inclus à la zone CM-101.1.

Ce projet de règlement propose des modifications réglementaires qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Article 1

À l'article 16, qui présente le groupe d'usage habitation (H), le texte décrivant la classe d'usage H8 (bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé) est modifié comme suit :

- À la fin de la première phrase, on ajoute les mots « et/ou des usages appartenant aux classes C1, C2 et C3 » ;
- À la seconde phrase, on remplace les mots « plus de deux logements » par « au moins deux logements ».

Remarque: Les logements sont autorisés dans les bâtiments mixtes, mais le minimum d'unités est de trois. Cette modification fera en sorte que le minimum d'unités sera de 2.

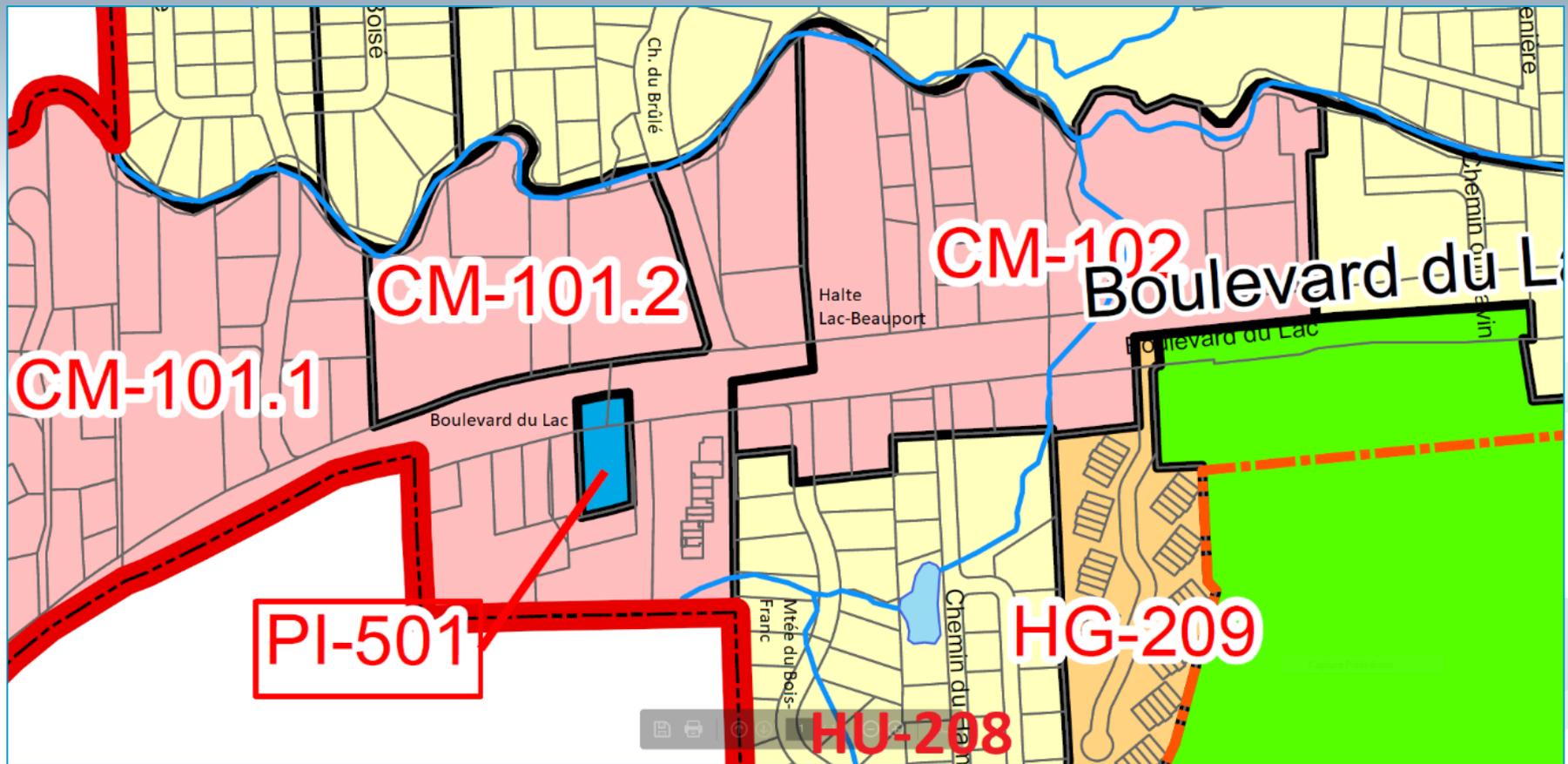
Article 2

Le plan de zonage à l'annexe D du Règlement de zonage est modifié comme suit :

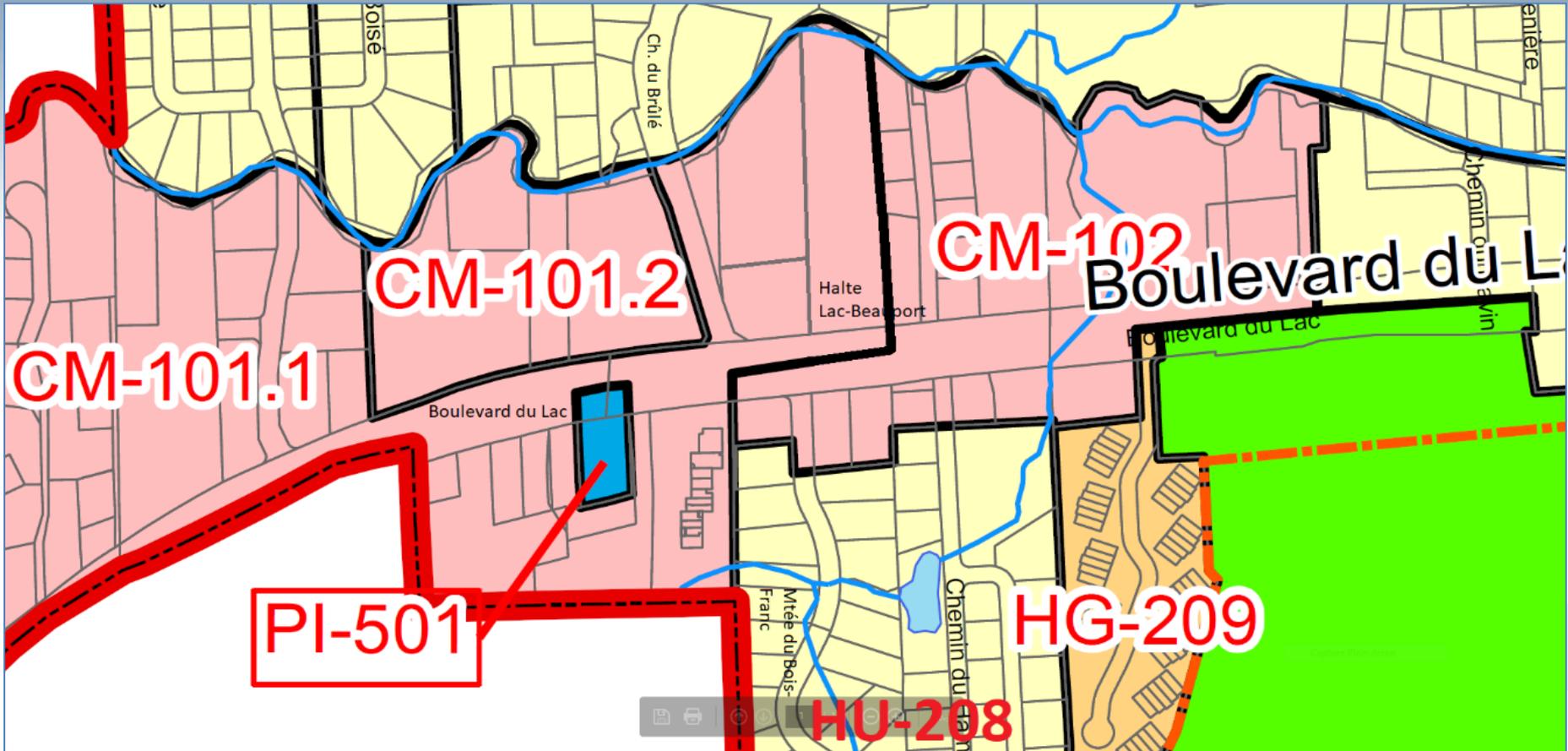
- La zone CM-101.1 est agrandie à même une partie de la zone CM-102. Par cet ajustement, le lot 1 821 016 fera dorénavant partie de la zone CM-101.1.

Remarque: Par cet ajustement des limites, le terrain de la Halte Lac-Beauport fera partie de la zone CM-101.1 au lieu de la zone CM-102. Par conséquent, il sera possible pour le propriétaire de la Halte Lac-Beauport d'aménager des logements à l'étage. Les bâtiments mixtes (commerce et résidence) ne sont pas autorisés dans la zone CM-102.

► Zonage actuel



► Zonage projeté



**Merci de votre
attention !**

